



VILLE DE
DONNACONA

SERVICE DU GREFFE
www.villededonnacona.com

- F -

L'achat local,
on y gagne au total

Donnacona, le 24 janvier 2012

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 23 janvier 2012

RÉSOLUTION : 2012-01-26

Appui à la Ville de Neuville dans le cadre du dossier de la construction d'un aérodrome sur son territoire

CONSIDÉRANT la construction d'un aérodrome privé sur le territoire de la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE la compétence de planifier l'aménagement du territoire relève d'abord des municipalités régionales de comté et des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'un projet de cette nature devrait faire l'objet de consultation auprès de la MRC et des municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu que la Ville de Donnacona appuie la Ville de Neuville afin que les MRC ainsi que les municipalités locales, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, puissent être consultées lors de l'implantation d'un projet d'aérodrome sur le territoire qui les concerne.

Copie conforme au livre des délibérations du Conseil


Pierre-Luc Gagnac
Greffier

PLG/g

138 avenue Pleau, Donnacona, QC G3M 1A1
Téléphone : (418) 285-0110 Télécopieur : (418) 285-0020



Le 14 février 2012

Copie de résolution

Municipalité Ville de Portneuf

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Portneuf tenue le 13 février 2012 à laquelle étaient présents : Monsieur le maire Nelson Bédard, Monsieur le conseiller Jacques Martel et Mesdames les conseillères Diane Godin, Chantale Hamelin, Esther Savard, Anick Leclerc.

Rés.2012-02-038

Appui du Comité de citoyens de Neuville

Considérant qu'un groupe de gens d'affaires veut construire un aéroport privé sur le territoire de Neuville;

Considérant que la Ville de Neuville n'a aucune possibilité d'interdire un tel projet;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a pris fait et cause en faveur de l'administration municipale de Neuville contre l'implantation d'un aéroport dans cette municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf donne un appui formel à la Ville de Neuville ainsi qu'à son Comité citoyen contre l'implantation d'un aéroport sur son territoire.

QUE la Ville de Portneuf juge, de plus, que l'action des promoteurs en vue de cette implantation, quoique légale, demeure illégitime dans le contexte puisqu'elle les soustrait à toute loi provinciale.

QUE la Ville de Portneuf demande, donc, par la présente et pour l'intérêt collectif, aux décideurs de différents niveaux politiques de représenter les intérêts de la majorité citoyenne dans ce dossier et de défendre leur propre juridiction auprès des instances fédérales.


Maire
Copie certifiée conforme

Ce 14^e jour du mois de février 2012


Greffière



Le 16 janvier 2012

COPIE DE RÉSOLUTION

MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES



À une session régulière tenue le lundi 16 janvier 2012 à 20 heures, à l'édifice P.-Benoît, et à laquelle sont présents :

Son honneur le maire :

Gaston Arcand

Et les conseillers suivants :

Denise Matte
Christian Denis
Mario Vézina
Patrick Bouillé
Jacques Tessier

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Marcel Réhel, conseiller, est absent

Madame Claire St-Arnaud, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est aussi présente.

035-01-12

3.4 Appui à la Ville de Neuville – Implantation d'un aéroport sur son territoire

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités, par la voix de son président M. Bernard Gendreau, a pris fait et cause en faveur de l'administration municipale de Neuville contre l'implantation d'un aérodrome dans cette municipalité, pour des raisons touchant toutes les municipalités du Québec;

ATTENDU QU'à l'instar des autorités de Neuville et de ses citoyens, le porte-parole du comité des citoyens demande d'intervenir auprès du ministre fédéral des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, Monsieur Denis Lebel, pour que celui-ci modifie la réglementation touchant l'octroi d'un permis d'enregistrement d'aérodrome de façon à soumettre celui-ci au respect des lois de l'aménagement et de l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines appuie la ville de Neuville et son comité de citoyens contre l'implantation d'un aérodrome sur son territoire;

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines juge de plus que l'action des promoteurs en vue de cette implantation, quoique légale, demeure questionnable dans le contexte puisqu'elle les soustrait à toute loi provinciale;

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines demande, par la présente et pour l'intérêt collectif, aux décideurs de différents niveaux politiques de représenter les intérêts de la majorité citoyenne dans ce dossier et de défendre leur propre juridiction auprès des instances fédérales;

QUE copie de cette résolution soit transmise au député de Portneuf à l'Assemblée nationale, M. Michel Matte, à la députée de Portneuf-Jacques-Cartier, Mme Éline Michaud, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, ainsi qu'au président de la Fédération Québécoise des Municipalités, M. Bernard Gendreau.

Copie certifiée conforme
ce 23^e jour du mois de février 2012
Claire St-Arnaud
Claire St-Arnaud, dir. gén. et sec.-trés.
Municipalité de Deschambault-Grondines

Gaston Arcand
Gaston Arcand,
Maire

Claire St-Arnaud
Claire St-Arnaud,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière